

Le F.S.E.

(Le Foyer Socio-éducatif du Collège de l'Astarac)

Qu'est-ce que le F.S.E. ?

Le F.S.E. (Foyer Socio-éducatif) est une association loi 1901. Elle s'apparente à la Coopérative Scolaire de l'école primaire.

A quoi sert le F.S.E. ?

- Le F.S.E. participe au financement des différentes actions et activités du Collège. Pour que l'association puisse remplir cette mission, il est important **que tous les élèves adhèrent**.
- En plus des cotisations des adhérents, le F.S.E. organise des opérations permettant de récolter des fonds (photos de classe, vente de bulbes et autres ...) Avec ces fonds, il participe au financement de diverses actions : sorties et voyages scolaires, activités culturelles (« Collège au cinéma », représentations théâtrales, participation à divers concours et autres ,...).
- **La soirée "Spectacle du Collège" est habituellement l'action la plus visible du F.S.E.** Dans ce cadre, il sert d'organisateur, fédérateur, et il finance certains accessoires nécessaires pour les présentations des élèves.
- Pendant **l'année scolaire 2019-2020**, la participation du F.S.E., malgré la période de confinement, **a pris plusieurs formes :**

<u>Voyages, Sorties et Visites</u>	<u>Fournitures et accessoires pour les élèves</u>	<u>Participations aux lots des activités et concours</u>
Collège au Cinéma <i>Tous</i>	Achat groupé des fournitures scolaires <i>Tous les inscrits</i> Ballons pour la cour de récréation <i>Tous</i> Décorations de Noël <i>Tous</i>	Abonnements C.D.I. <i>Tous</i> Concours B.D. <i>Tous</i> Concours Scratch <i>3è, 4è, 5è</i> Concours de mathématiques <i>Tous</i>

En somme, l'association **s'implique financièrement et humainement à tous les niveaux** pour le bien-être des élèves.

Il permet également, par son statut juridique, le fonctionnement de différents clubs.

Comment devenir adhérent au F.S.E. ?

Lors de l'inscription de votre enfant au collège, la cotisation au F.S.E. vous est proposée pour un montant de **10 euros** pour le premier élève du collège d'une fratrie, **8 euros** pour le deuxième et **5 euros** pour le troisième. A partir du quatrième enfant, l'adhésion est gratuite. La cotisation est payable par chèque si possible, à l'ordre du F.S.E.

Offre d'achat groupé des Fournitures scolaires

Le F.S.E. se charge de l'achat groupé des **fournitures scolaires** pour les **familles adhérentes qui en font la demande**. Voir la **liste de l'offre** ci-incluse. Ceci peut représenter **une économie de temps et d'argent** appréciable. Le chèque pour les fournitures scolaires, à l'ordre du F.S.E., est à remettre lors de l'inscription. Pour les fournitures scolaires, il ne peut y avoir de prix dégressif.

Pensez à mettre le(s) **nom(s)**, **prénom(s)** et **niveau(x)** de votre enfant au dos du/des chèque(s).

Et après ?

Toute personne ayant adhéré au F.S.E. en fait partie et peut assister à l'**Assemblée Générale** qui a lieu pendant le premier trimestre de l'année scolaire. Cette instance décide des activités et des projets de l'année. Tout adhérent peut se présenter aux élections pour faire partie du **Conseil d'Administration** du F.S.E. Les réunions en cours d'année sont également ouvertes aux adhérents. Plusieurs professeurs, ainsi que des élèves, des parents, des agents et des représentants de l'administration s'y impliquent.